

Questions orales

M. Allmand: Vous les avez traités de criminels.

M. Mulroney: . . . et nous ne devrions rien dire ni faire à la Chambre qui puisse porter atteinte à leur droit à un procès juste et à leur présomption d'innocence.

M. le Président: Je donne la parole au député de Burnaby—Kingsway.

M. Nowlan: N'allez-vous pas donner la parole à certains de nos députés? Je vous ai communiqué une note et. . .

M. le Président: Le député de Burnaby—Kingsway a la parole.

M. Nowlan: C'est merveilleux!

M. Robison: Monsieur le Président, laissez-le poser ma deuxième question supplémentaire.

M. le Président: C'est la présidence qui décide qui peut utiliser votre deuxième question supplémentaire. Que le député pose sa question.

[Français]

LA POSITION D'UN SOUS-MINISTRE

M. Svend J. Robison (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte aussi sur les allégations criminelles contre Doug Small. Ce ministre a admis aujourd'hui que son sous-ministre délégué a participé aux discussions sur les accusations graves contre M. Small. Monsieur le Président, quelle position son sous-ministre a-t-il prise sur cette accusation contre Small? Est-ce qu'il a averti la GRC que cette accusation sans précédent d'un journaliste constituerait une attaque profonde à la liberté de presse au Canada? Quelle position son sous-ministre délégué a-t-il prise sur ces accusations?

[Traduction]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai sous les yeux la transcription des questions qu'on m'a posées hier pour savoir s'il y avait eu des discussions avec les fonctionnaires. J'ai dit que des délibérations ou consultations avaient pu se tenir normalement entre fonctionnaires.

Mon honorable ami n'ignore pas que la GRC a été chargée d'enquêter, qu'elle a terminé son enquête, qu'elle a discuté avec les autorités ontariennes, à qui il incombe d'intenter des poursuites devant les tribunaux. La GRC a ensuite porté les accusations. On m'informe que

les fonctionnaires de la justice des deux niveaux de gouvernement discutent habituellement entre eux des questions qui peuvent concerner le gouvernement fédéral, le budget en l'occurrence. L'affaire met en jeu des questions de droit, des questions de preuve et des faits. Rien d'anormal dans tout cela.

LA POSITION ADOPTÉE SUR LA CONSTITUTIONNALITÉ DES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE UN JOURNALISTE

M. Svend J. Robison (Burbaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'est justement de cela qu'il s'agit. Je demande au ministre de la Justice, étant donné que la GRC a consulté son sous-ministre délégué, Doug Rutherford—on me l'a confirmé ce matin—quelle position Doug Rutherford a prise sur la constitutionnalité de ces accusations sans précédent contre un journaliste. Vu la gravité. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Robison: Vu la gravité. . .

M. le Président: La question était directe. Il s'agit de savoir ce qu'une personne a dit à une autre personne. Le député peut poser la question. Libre au ministre d'y répondre.

M. Robison: C'est une question sérieuse qui porte sur la position adoptée par le gouvernement. Comme ces accusations contre un journaliste sont sans précédent, le ministre de la Justice fera-t-il preuve d'honnêteté et demandera-t-il à intervenir dans ces procédures judiciaires, comme porte-parole du gouvernement du Canada pour s'opposer, non seulement au nom des journalistes, mais aussi au nom de tous les Canadiens, à cette attaque en règle contre la liberté de la presse au Canada?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il ne pourrait y avoir pire ingérence dans le cours de la justice que de répondre à cette question.

LE GESTE POSÉ PAR LES FONCTIONNAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le sous-ministre des Finances ainsi que le greffier du Conseil Privé et secrétaire du Cabinet, en apprenant l'existence d'une fuite de l'ampleur de celle de la Mutuelle, auraient dû savoir, après toutes leurs années de service dans la fonction publique, qu'il fallait immédiatement en aviser le ministre des Finances et le premier ministre du Canada suffisamment à temps pour la période des questions ce jour-là.